

## Description de poste de niveau A

### Volontaire de service civique statisticien pour le recensement de la population 2018 à Wallis et Futuna

**Affectation** : le poste est à pourvoir au service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE) de Wallis et Futuna. La durée est de un an, de début juin 2018 à fin mai 2019. L'employeur, signataire du contrat, est la préfecture de Wallis et Futuna, dont dépend le STSEE.

La mission comprend deux phases : une première dédiée à la préparation, au suivi et au contrôle des opérations de collecte sur le terrain du recensement de la population (de juin à août 2018) et une deuxième dédiée à l'exploitation statistique des données collectées (de août 2018 à mai 2019).

Le titulaire est sous l'autorité fonctionnelle du chef du STSEE, à l'exception de la période allant de début juillet à fin août 2018, pendant laquelle le VSC est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de mission nommé par l'Insee pour organiser le recensement de la population de Wallis et Futuna.

Pendant la période d'enquête, de juillet à août 2018, le titulaire travaille sur l'île de Futuna sur les opérations de collecte terrain. Pendant les autres périodes, il travaille à Wallis au STSEE, pour les phases de préparation et d'exploitation des données.

**Finalité** : préparer, suivre et contrôler sur le terrain les opérations du recensement 2018 à Wallis et Futuna de début juin à fin août 2018 en appliquant les consignes données, puis réaliser l'exploitation statistique des données collectées, produire les tableaux et fichiers de résultats et rédiger une publication décrivant la situation socio-démographique du territoire à partir de ces résultats avant la fin de la mission.

#### **Activités principales :**

Le VSC

- prépare la collecte du recensement avec le STSEE. Cette préparation comprend l'exploitation de l'enquête cartographique préalable ainsi que la mise à disposition des documents nécessaires à la collecte dans les circonscriptions ;
- participe au recrutement et forme les agents recenseurs de Futuna ;
- garantit le respect du protocole de collecte sur Futuna ;
- contrôle et assiste les agents en charge de la collecte sur Futuna (vérification de l'exhaustivité et la qualité de la collecte, réponse aux questions et résolution des éventuelles difficultés de collecte) ;
- informe régulièrement le chef de mission sur l'avancement de la collecte dans sa zone de Futuna et l'alerte sur les éventuelles difficultés ;
- veille à la bonne organisation des opérations de « fin de collecte » sur Futuna préalables à la récupération des imprimés ;
- établit avec le chef de mission un rapport de mission sur la collecte du recensement ;
- assiste le chef de mission durant l'atelier de calcul des populations légales ;
- assiste le chef du STSEE durant les phases de saisie des questionnaires et de traitement statistiques des données (redressement de la non-réponse, codification...) ;
- rédige une publication sur les résultats statistiques du recensement et les présente aux autorités locales.

## **Compétences nécessaires**

### **Connaissances acquises ou à acquérir :**

#### **Savoirs**

- Maîtriser les concepts et le protocole de l'enquête de recensement de la population à Wallis et Futuna.
- Avoir des connaissances en démographie
- Bien connaître les enjeux des opérations post-collecte (contrôles, calculs des populations légales, exploitation statistique)
- Connaître les techniques de traitement statistique des données collectées, en particulier sur le redressement de la non-réponse et sur la codification.
- Savoir exploiter des données statistiques pour aboutir à une publication présentant les principales caractéristiques socio-démographiques d'un territoire.
- Connaître l'environnement institutionnel de la zone.

Une formation dans le domaine de la statistique est indispensable.

#### **Savoir-faire**

- Assumer un rôle de référent des acteurs de la collecte.
- Notion de management.
- Être pédagogue et savoir organiser une formation.
- Maîtriser l'utilisation des applications informatiques mises à disposition.
- Maîtriser les contraintes calendaires et savoir s'organiser.
- Savoir analyser les situations, apprécier la fiabilité de l'information reçue et donnée.
- Savoir prioriser et prendre des décisions.
- Savoir traiter des données et rédiger des analyses

#### **Savoir-être**

- Avoir le sens du relationnel et être à l'aise dans la communication orale, en particulier avec les responsables locaux.
- Être capable d'argumenter et de proposer les solutions adaptées.
- Savoir anticiper, être réactif et gérer les imprévus.
- Savoir être rigoureux.
- Savoir rendre compte et alerter.

### **Relations :**

Pendant l'enquête de recensement, le VSC encadre une équipe de deux contrôleurs, chaque contrôleur encadrant une équipe d'une dizaine d'agents recenseurs. Il a également des relations étroites avec le chef de mission, le chef du STSEE et les responsables locaux.

Pendant la phase d'exploitation des résultats : le VSC travaillera sous l'autorité directe du chef du STSEE. Il pourra en cas de besoin travailler en collaboration avec le Département « démographie » de la Communauté du Pacifique.

### **Spécificités :**

Le VSC devra être capable d'assumer une charge de travail pouvant être très importante à certaines périodes au cours de la mission. Il devra porter un grand intérêt aux particularités socio-démographiques du territoire de Wallis et Futuna et faire preuve d'une forte capacité d'écoute et de diplomatie dans les relations humaines.

Avant le début de sa mission, il sera formé par le chef de mission et le département de la démographie de l'Insee. Le VSC doit posséder le permis de conduire.

**Rémunération** : fondée sur les articles R121-22 et R121-26 du code du service national, elle correspond à un traitement brut de deux mille trente-cinq euros et quatre-vingt-huit centimes (2035.88 euros) au 1er avril 2017, versé mensuellement par virement bancaire.

Cette rémunération correspond à une indemnité mensuelle fixée à 54,04 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, et à l'indemnité supplémentaire fixée par l'arrêté du 25 janvier 2011.

Le transport entre le lieu de résidence du VSC et Wallis et Futuna est à la charge de l'employeur.

**Personnes à contacter :**

Christine Raoul (Insee), responsable des recensements dans les départements et collectivités d'outre-mer ([christine.raoul@insee.fr](mailto:christine.raoul@insee.fr), Tél. 01 41 17 58 86)

Lionel Espinasse (Insee), chef de la division « organisation des recensements et relations extérieures » ([lionel.espinasse@insee.fr](mailto:lionel.espinasse@insee.fr), Tél. 01 41 17 58 86)

Denis Vion (Insee), chef de mission pour le recensement 2018 à Wallis et Futuna ([denis.vion@insee.fr](mailto:denis.vion@insee.fr), Tél. 01 41 17 58 86)

Jean-Paul Goepfert, chef du STSEE à Wallis ([jpg.stats@mail.wf](mailto:jpg.stats@mail.wf), Tél. 00 681 72 24 03)